



Grand Conseil
Secrétariat général
Pl. du Château 6
1014 Lausanne

Motion

(formulaire de dépôt)

A remplir par le Secrétariat du Grand Conseil

N° de tiré à part : 15-MOT-077

Déposé le : 24.11.15

Scanné le : _____

Art. 120 à 126a LGC La motion est une proposition soumise au GC et impliquant pour le CE (ou exceptionnellement une commission parlementaire) d'élaborer et de présenter un projet de loi ou de décret. Elle touche à une compétence propre du GC. Le motionnaire motive sa demande et expose le sens de la législation souhaitée.

La motion peut suivre deux procédures différentes : **(a) le renvoi à l'examen d'une commission.**

- Soit le motionnaire demande expressément, dans son développement écrit, le renvoi direct de la motion à une commission du GC moyennant les signatures d'au moins 20 députés ; dans ce cas, il n'y a pas de débat.

- Soit, lors du développement en plénum et de la discussion, un député ou le CE demande le renvoi à une commission et le GC vote dans ce sens.

(b) la prise en considération immédiate.

- Soit un député ou le CE demande la prise en considération immédiate de la motion et son renvoi au CE.

- Soit l'auteur de la motion demande sa prise en considération immédiate et son renvoi à une commission parlementaire chargée de présenter un projet de loi ou de décret.

Suite au vote du GC, la motion est soit renvoyée au CE, soit à une commission parlementaire, soit classée.

Important : sur proposition d'un député, d'une commission ou du CE, le GC peut, jusqu'à sa prise en considération, transformer la motion en postulat, auquel cas la procédure du postulat s'applique.

Délai de réponse dès le renvoi au CE : une année

Titre de la motion

Pour des subventions cantonales respectueuses de l'égalité entre les femmes et les hommes

Texte déposé

La motion déposée en 2006 par la députée Fabienne Freymond Cantone, « pour mieux faire respecter l'égalité salariale entre les femmes et les hommes » n'est toujours pas complètement traitée à ce jour. Or il apparaît que l'un des points qu'elle soulevait – celui de l'opportunité des subventions cantonales – ne peut plus être laissé encore longtemps à l'abandon, étant donné la persistance des discriminations salariales fondées sur le sexe.

L'égalité entre la femme et l'homme est clairement définie à l'art. 10 de la Constitution vaudoise et dans la loi d'application du 24 juin 1996 (LVLEg). Toutefois, le dernier rapport de la Confédération sur le niveau des salaires en Suisse, rendu public en août 2015, montre que 40% des inégalités salariales ne s'expliquent par aucune autre raison que le fait de verser aux femmes des salaires moins élevés qu'aux hommes pour des activités comparables.

Dans ces conditions, et compte tenu de l'engagement du canton de Vaud en faveur de l'égalité, tout bénéficiaire d'une subvention cantonale devrait être astreint à respecter les principes de l'égalité. En effet, la loi sur les subventions cantonale (LSubv) précise que les subventions doivent répondre à des critères d'opportunité tels que ceux définis à son article 5. Pourtant la LSubv ne comporte pas de critère d'opportunité relatif au respect des objectifs d'égalité entre les femmes et les hommes.

En conséquence, les député-e-s soussigné-e-s demandent que l'art. 5 de la LSubv soit complété par le critère du respect de l'égalité entre les femmes et les hommes.

Commentaire(s)

Conclusions

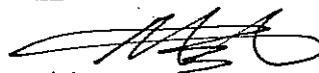
Développement oral obligatoire (selon art. 120a LGC)

- | | |
|---|-------------------------------------|
| (a) renvoi à une commission avec au moins 20 signatures | <input checked="" type="checkbox"/> |
| (b) renvoi à une commission sans 20 signatures | <input type="checkbox"/> |
| (c) prise en considération immédiate et renvoi au CE | <input type="checkbox"/> |
| (d) prise en considération immédiate et renvoi à une commission parlementaire | <input type="checkbox"/> |

Nom et prénom de l'auteur :

Lena LIO

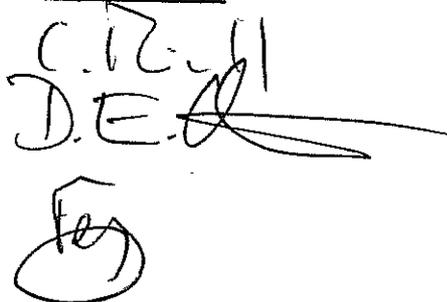
Signature :



Nom(s) et prénom(s) du (des) consort(s) :

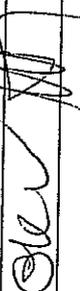
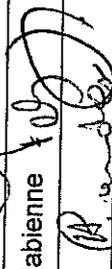
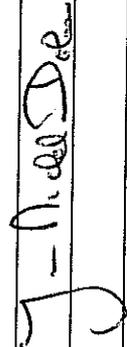
Richard Claire
CHRISTIN, Dominique-Ella
SCHALLER gazelle
FREYMOND CANTONE Fabienne

Signature(s) :

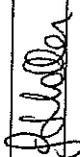


Merci d'envoyer une copie à la boîte mail du Bulletin : bulletin.grandconseil@vd.ch

Liste des députés signataires – état au 27 octobre 2015

Aellen Catherine		Cherubin Amélie		Ehrwein Nihan Céline	
Ansermet Jacques		Chevalley Christine		Epars Olivier	
Attinger Doepper Claire		Chollet Jean-Luc		Favrod Pierre-Alain	
Aubert Mireille		Christen Jérôme		Ferrari Yves	
Baehler Bech Anne		Christin Dominique-Ella		Freymond Isabelle	
Ballif Laurent		Clivaz Philippe		Freymond Cantone Fabienne	
Bendahan Samuel		Collet Michel		Gander Hugues	
Berthoud Alexandre		Cornamusaz Philippe		Genton Jean-Marc	
Bezençon Jean-Luc		Courdesse Régis		Germain Philippe	
Blanc Mathieu		Creteigny Gérald		Glauser Alice	
Bolay Guy-Philippe		Creteigny Laurence		Glauser Nicolas	
Bonny Dominique-Richard		Crottaz Brigitte		Golaz Olivier	
Borloz Frédéric		De Montmollin Martial		Grandjean Pierre	
Bory Marc-André		Debluè François		Grobéty Philippe	
Bovay Alain		Démétriadès Alexandre		Guignard Pierre	
Brelaz Daniel		Desmeules Michel		Haldy Jacques	
Buffat Marc-Olivier		Despot Fabienne		Hurni Véronique	
Buffat Michaël		Devaud Grégory		Induni Valérie	
Butera Sonya		Dolivo Jean-Michel		Jaccoud Jessica	
Cachin Jean-François		Donzé Manuel		Jaquet-Berger Christiane	
Calpini Christa		Ducommun Philippe		Jaquier Rémy	
Capt Gloria		Dupontet Aline		Jobin Philippe	
Chapalay Albert		Durussel José		Jungclaus Delarze Suzanne	
Chappuis Laurent		Duvoisin Ginette		Kappeler Hans Rudolf	
Cherubini Alberto		Edgenberger Julien		Keller Vincent	

Liste des députés signataires – état au 27 octobre 2015

Kernen Olivier	Nicolet Jacques	Schaller Graziella	
Krieg Philippe	Nicolet Jean-Marc	Scheiker Carole	
Kunze Christian	Oran Marc	Schobinger Bastien	
Labouchère Catherine	Papilloud Arme	Schwaar Valérie	
Lio Lena	Pernoud Pierre-André	Schwab Claude	
Luisier Christelle	Perrin Jacques	Sonnay Eric	
Mahaim Raphaël	Pidoux Jean-Yves	Sordet Jean-Marc	
Maillefer Denis-Olivier	Pillonel Cédric	Stürmer Felix	
Manzini Pascale	Podio Sylvie	Surer Jean-Marie	
Marion Axel	Probst Delphine	Thalmann Muriel	
Martin Josée	Randin Philippe	Thuillard Jean-François	
Mattenberger Nicolas	Rapaz Pierre-Yves	Tosato Oscar	
Matter Claude	Ravenel Yves	Treboux Maurice	
Mayor Olivier	Renaud Michel	Trolliet Daniel	
Meienberger Daniel	Rey-Marion Ailette	Tschopp Jean	
Meldem Martine	Rezso Stéphane	Uffer Filip	
Melly Serge	Richard Claire	Venizelos Vassilis	
Meyer Roxanne	Riesen Werner	Voiblet Claude-Alain	
Miéville Laurent	Rochat Nicolas	Volet Pierre	
Miéville Michel	Romano Myriam	Vuarnoz Annick	
Modoux Philippe	Roulet Catherine	Vuillemin Philippe	
Mojon Gérard	Roulet-Grin Pierrette	Wehrli Laurent	
Montangero Stéphane	Rubattel Denis	Wüthrich Andreas	
Mossi Michele	Ruch Daniel	Wyssa Claudine	
Neyroud Maurice	Rydlö Alexandre	Züger Eric	